

**Données relatives
à la stratégie de gestion des actifs**
(En suivi de la décision D-2021-123)

Table des matières

1	Décision D-2021-123	4
2	Données relatives à la stratégie de gestion des actifs pour les années 2019 et 2020.....	5

Liste des tableaux

Tableau 1	Ressources dédiées à la maintenance préventive et corrective mesurées	5
-----------	---	---

Liste des figures

Figure 1	Indisponibilités forcées par type d'emplacement d'exploitation	6
Figure 2	Indisponibilités forcées par type d'emplacement d'exploitation	6
Figure 3	Proportion relative de chaque famille dans le taux de risque total en maintenance (MESURÉ au 31 décembre 2019 et 2020).....	7

1 Décision D-2021-123

1 Dans sa décision D-2021-123, la Régie indique :

2 « [24] Le Transporteur demande le report du dépôt du bilan du modèle de gestion des actifs
3 (le MGA) exigé par la décision D-2019-0477 ainsi que de la mise à jour des données
4 relatives à la stratégie de gestion des actifs exigée par la décision D-2020-0418 au moment
5 du dépôt de la demande tarifaire 2023. »

6 « [25] Il réfère à cet égard aux suivis administratifs transmis les 11 juin et 27 juillet 2021.
7 Pour le dépôt du bilan du MGA, le Transporteur y mentionne notamment que l'année 2020
8 n'est pas représentative de la stratégie de maintenance adaptée, puisque plusieurs
9 interventions de maintenance ont été annulées ou reportées en raison de la pandémie de
10 COVID-19 (la Pandémie). Des ajustements en conséquence ayant été apportés en 2021,
11 il considère que les résultats de cette année seront importants aux fins du bilan. Le report
12 demandé permettrait au Transporteur de préparer un bilan 2017-2021 offrant une meilleure
13 appréciation de la réalisation de la stratégie de maintenance adaptée. »

14 « [26] Le Transporteur demande également le report du dépôt du suivi énoncé au
15 paragraphe 123 de la décision D-2020-041 :

16 « [123] En prévision du bilan à effectuer aux fins de l'établissement du MRI de
17 deuxième génération, la Régie réitère sa demande exprimée dans la Décision
18 et demande au Transporteur de mettre à jour, dans ses prochains dossiers
19 tarifaires du MRI, les données suivantes relatives à sa stratégie de gestion des
20 actifs qu'il a fournis dans le présent dossier :

- 21 • les renseignements relatifs aux ressources dédiées à la maintenance
- 22 préventive et corrective;
- 23 • les IF par type d'emplacement;
- 24 • le taux de risque en maintenance par famille d'équipements. » [notes de
- 25 bas de page omises]

26 « [27] Cette demande de report s'inscrit dans le même contexte que celui décrit
27 précédemment. Le Transporteur est d'avis que le dépôt des données précédentes pourrait
28 mener à des débats de très faible valeur et susciter des perceptions erronées. Il soumet
29 que tout élément décisionnel au présent dossier serait redressé quelques mois plus tard
30 lors du dépôt du dossier tarifaire 2023. »

31 « [30] Dans ses commentaires, le Transporteur réitère les motifs invoqués dans ses suivis
32 administratifs et soumet que le bilan du MGA et les données précitées ne sont liés à aucun
33 objet de décision au présent dossier. »

34 « [32] Par ailleurs, la Régie considère que les informations exigées au paragraphe 123 de
35 la décision D-2020-041 sont utiles aux fins de s'assurer de la capacité du réseau à fournir
36 le service et sont requises d'ici le dépôt du bilan, tel que prescrit par cette décision. Elle
37 ordonne au Transporteur de déposer ces informations, qui devraient couvrir les années
38 2019 et 2020, au plus tard le 27 octobre 2021. La Régie précise que ces informations
39 seront examinées lors du volet 2 du présent dossier. » [notes de bas de page omises]

2 Données relatives à la stratégie de gestion des actifs pour les années 2019 et 2020

1 Le Transporteur présente pour les années 2019 et 2020 les données relatives à la stratégie
2 de gestion des actifs :

- 3 • Ressources dédiées à la maintenance préventive et corrective mesurées
- 4 • Indisponibilités forcées par type d'emplacement d'exploitation
- 5 • Proportion relative de chaque famille dans le taux de risque total en maintenance
- 6 (mesuré au 31 décembre 2019 et 2020)

Tableau 1
Ressources dédiées à la maintenance préventive et corrective mesurées

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Maintenance préventive											
(en milliers d'heures)	675	670	703	667	655	629	625	734	771	783	656
%	89%	88%	86%	88%	83%	83%	81%	80%	79%	78%	75%
Maintenance corrective											
(en milliers d'heures)	85	91	112	89	130	132	146	181	205	222	222
%	11%	12%	14%	12%	17%	17%	19%	20%	21%	22%	25%
Total des heures (en milliers)	760	761	815	756	785	761	771	915	975	1005	878

Figure 1
Indisponibilités forcées par type d'emplacement d'exploitation

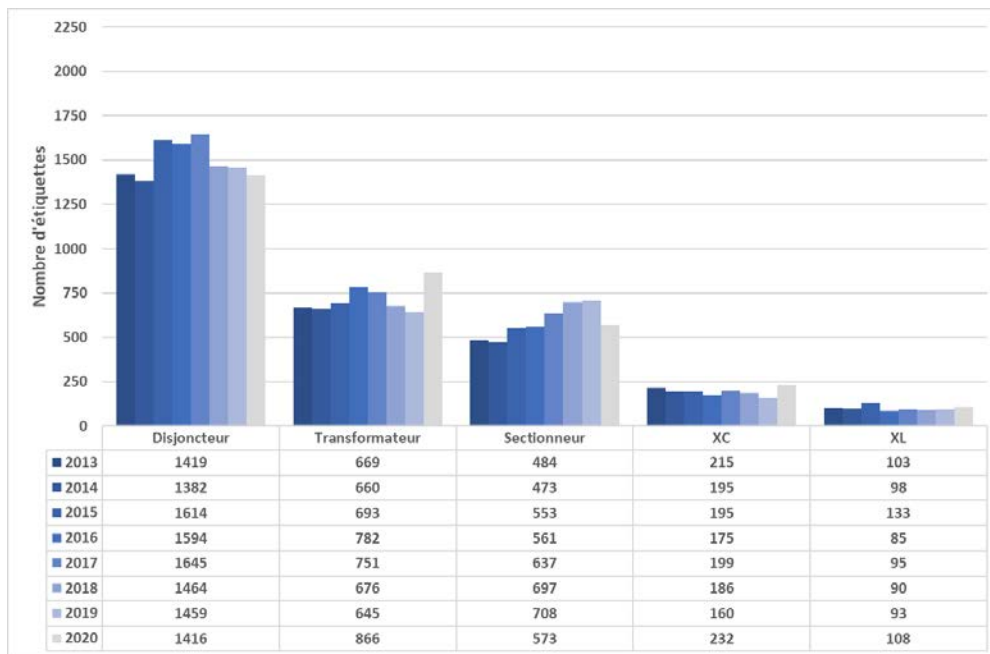


Figure 2
Indisponibilités forcées par type d'emplacement d'exploitation

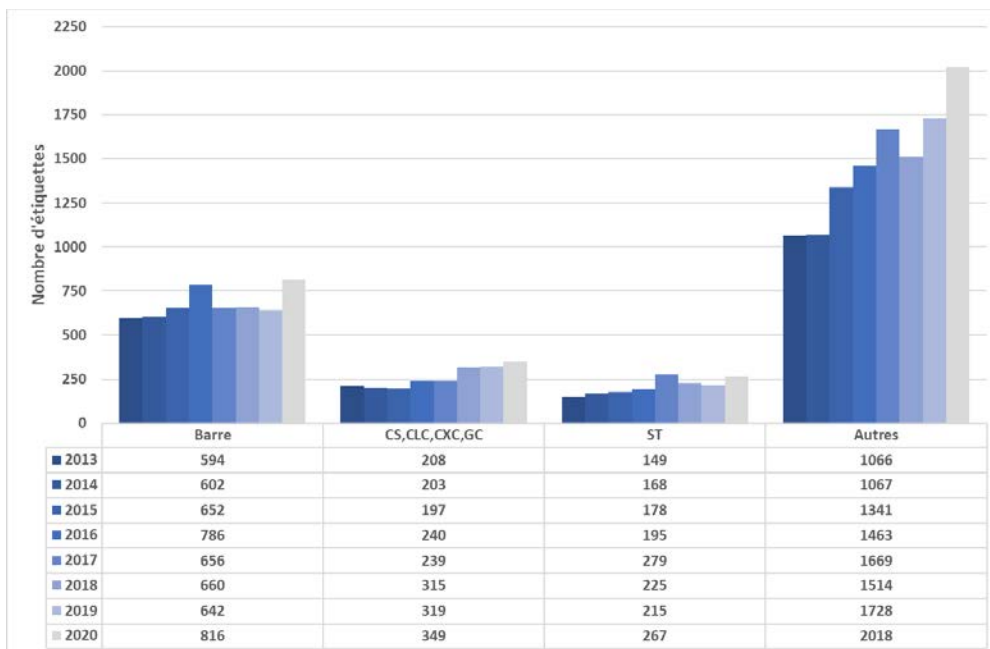
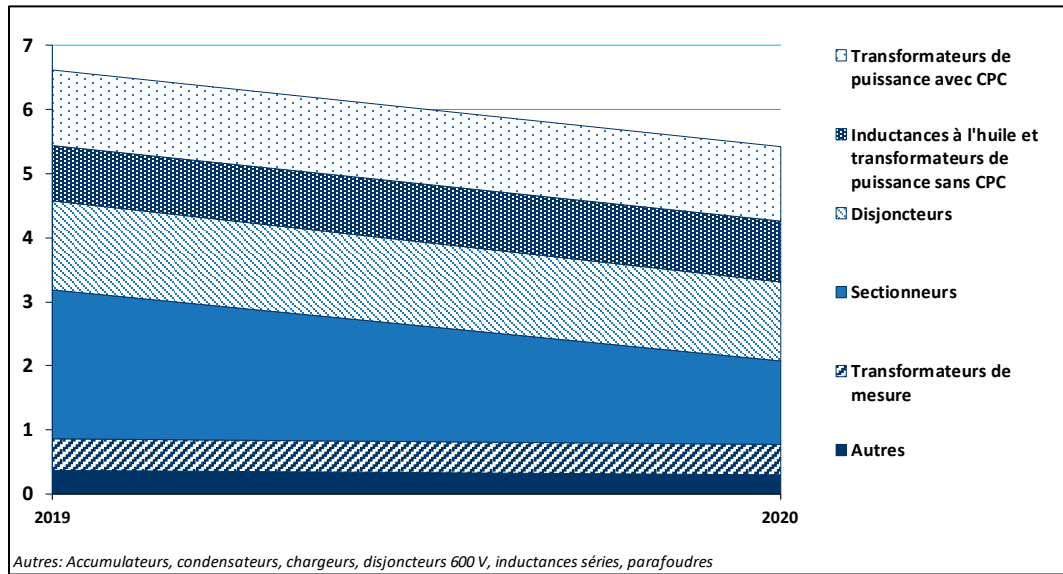


Figure 3
Proportion relative de chaque famille dans le taux de risque total en maintenance
(MESURÉ au 31 décembre 2019 et 2020)



- 1 Le Transporteur réitère que les travaux d'analyse des données 2020 sont toujours en cours
- 2 et que les résultats de cette analyse seront déposés dans le bilan du MGA 2017-2021, le
- 3 1^{er} juin 2022¹.

¹ [D-2021-123](#), par.31.